

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 311**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

---

**OBJET**

SMAVD (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance) - Contrat départemental de développement et d'aménagement 2016/2019 - Tranche 2016

---

**Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
139.45**

## **PRESENTATION**

Par délibération du 25 mars 2016, l'Assemblée Départementale a approuvé la reconduction des dispositifs départementaux d'aides aux communes et aux groupements de communes, ainsi que les modifications et évolutions proposées dans le cadre de cette politique publique.

A ce titre, des aides ont été prévues sous la forme de contrats départementaux de développement et d'aménagement.

Je vous précise que les demandes formulées par les communes et les groupements de communes sont examinées dans la limite des crédits inscrits au budget, compte tenu de l'intérêt présenté par les opérations envisagées et de leur convergence avec les orientations fixées par le Département, sachant que pour 2016 seront prioritairement examinés les projets présentés dans les domaines suivants :

- l'environnement et le développement durable,
- le sport et la jeunesse,
- la culture,
- le foncier et l'habitat social,
- l'accueil de la petite enfance.

## **OBJET DU PRESENT RAPPORT**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux 2016/2019 envisagé par le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD), pour lequel il sollicite une aide du Département dans le cadre d'un contrat départemental de développement et d'aménagement.

Créé en 1976, entre les collectivités riveraines de la Basse-Durance, le SMAVD regroupe 78 communes riveraines de la Durance, les quatre départements de Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes, ainsi que la région PACA. Toutes les collectivités membres sont représentées par un comité syndical d'élus qui se réunit trois à quatre fois par an.

Concessionnaire de la gestion du domaine public fluvial de la Durance depuis 1982, le SMAVD œuvre essentiellement dans les domaines suivants : la gestion des crues de la Durance, l'amélioration de la sécurité, le transport solide, la préservation et la gestion du patrimoine naturel, la gestion des différents usages.

Le fonctionnement technique et administratif du SMAVD est assuré grâce à 25 agents basés à Mallemort, au siège du syndicat.

## Projets prévus à partir de 2016

- **TRAVAUX DE REFECTION ET D'EXTENSION DU BATIMENT ADMINISTRATIF**

En 2007, le SMAVD avait projeté des travaux de réfection des équipements de chauffage avec notamment l'installation d'une pompe à chaleur, de ventilo-convecteurs et le remplacement des réseaux hydrauliques. Malheureusement, suite à de graves dysfonctionnements, ces équipements n'ont jamais fonctionné.

Pour 2016, l'essentiel des travaux de réfection prévus concerneront donc des travaux de climatisation du bâtiment administratif ainsi que tous les autres travaux nécessaires à la mise en œuvre de la solution choisie par le syndicat à savoir l'installation d'une climatisation réversible, plus fiable et au coût plus raisonnable qu'un chauffage au gaz.

A partir de 2017, le SMAVD a souhaité que ses agents puissent travailler dans de meilleures conditions, il est ainsi prévu des travaux de rénovation et de réagencement des locaux en bureaux (création d'ouvrants) ainsi que des travaux extérieurs tels que la réfection des façades, la création d'un préau, la mise aux normes et en sécurité de certains espaces.

Par la suite, le SMAVD envisage également l'extension de ce bâtiment pour faire face au développement de l'effectif du syndicat qui doit accueillir au moins six agents supplémentaires pour pourvoir aux besoins à court et moyen terme du syndicat en personnel.

Le montant global de ce projet, prévu de 2016 à 2019, s'élève à 854.000 € HT, dont 84.000 €HT pour la tranche 2016.

Le syndicat ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 341.600 €, dont 33.600 € pour la tranche 2016.

- **DEVELOPPEMENT DES OUTILS INFORMATIQUES**

Le syndicat prévoit un renouvellement partiel des postes informatiques pour les agents techniques spécialisés en modélisation hydraulique ainsi que l'acquisition d'outils qui permettront de développer leur réseau informatique et la mise en place de nouveaux logiciels et d'outils de protection indispensables au maintien d'une haute qualité de travail et d'expertise.

Ainsi pour 2016, le syndicat envisage essentiellement l'évolution de l'infrastructure de leur serveur (changement de firewall, ajout d'un serveur pour augmenter les capacités, mise à jour des logiciels de sauvegarde, mise en place d'un réseau WIFI, acquisitions d'écrans et de logiciels spécialisés).

A partir de 2017, le syndicat renouvellera les stations de travail pour les agents spécialisés, les chargés de mission et certains agents administratifs. Il est également envisagé la modernisation des logiciels de bureautiques et de base de données.

Le montant global de ce projet, prévu de 2016 à 2019, s'élève à 100.000 € HT, dont 40.000 € HT pour la tranche 2016.

Le syndicat ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 40.000 € dont 16.000 € pour la tranche 2016.

- **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LOCAUX TECHNIQUES ET D'UN ESPACE DE STOCKAGE**

En 2014, le syndicat a fait l'acquisition des anciens locaux de la gendarmerie de la commune de Mallemort, situés à quelques centaines de mètres du bâtiment administratif du syndicat.

L'ancienne gendarmerie se compose d'un rez-de-chaussée d'une surface d'environ 120 m<sup>2</sup>, de diverses pièces cloisonnées, d'un garage-atelier d'environ 50 m<sup>2</sup>, d'un sous-sol d'environ 35 m<sup>2</sup> et d'escaliers intérieur et extérieur.

Actuellement, le syndicat utilise ces locaux comme lieu de stockage temporaire de documents d'archives et de divers matériels. L'objectif des travaux est la réhabilitation du bâtiment pour le transformer en une véritable annexe technique du syndicat.

Il s'agira de réaliser les réaménagements intérieurs, les traitements extérieurs (façades et toiture) et de fournir et mettre en place les équipements adaptés aux besoins.

Ainsi le garage permettra le stockage du matériel des sorties terrain (remorque avec canoës, rack pour suspendre et faire sécher le matériel, étagères pour rangements divers). Le portail roulant devra être remplacé. L'atelier sera équipé d'un établi, d'armoires et étagères de rangement. Il y aura aussi une pièce dédiée pour le stockage de matériel divers. Un laboratoire pour les techniciens sera installé avec notamment la création d'une paillasse carrelée avec évier, un plan de travail avec égouttoir et diverses armoires de rangements. Les sanitaires seront rénovés.

Par ailleurs, un local de classement, conservation et consultation des archives sera créé avec des rangées d'étagères ou rayonnages mobiles, un photocopieur et un bureau simple pour consultation. Ce local sera équipé d'un éclairage artificiel de qualité, d'un système de régulation d'hydrométrie, d'un système de sécurisation anti-intrusion, d'un système de sécurisation anti-incendie nécessaires à la conservation optimale des archives du syndicat.

Le montant global de ce projet, prévu en 2016, s'élève à 350.000 € HT.

Le syndicat ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 140.000 € pour la tranche 2016.

---oOo---

Ainsi, le montant total des travaux de ce contrat 2016/2019 s'élève à 1.304.000 €HT réparti comme suit :

- Travaux de réfection et d'extension du bâtiment administratif	854.000 €HT
- Développement des outils informatiques	100.000 €HT
- Travaux d'aménagement de locaux techniques et d'un espace de stockage	350.000 €HT
<hr/>	
TOTAL	1.304.000 €HT

L'échéancier est le suivant :

- 2016 : 474.000 €HT
- 2017 : 120.000 €HT
- 2018 : 90.000 €HT
- 2019 : 620.000 €HT

La participation globale du Département pourrait être fixée à 521.600 € pour ce programme 2016/2019, dont 189.600 € pour la tranche 2016, selon le détail indiqué en annexe 1.

## PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- donner votre accord à la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement avec le SMAVD pour les années 2016/2019,
- engager au titre de l'AP 2016 un montant de 521.600 € sur un montant de travaux de 1.304.000 € HT, étant précisé que chaque tranche annuelle fera l'objet d'une délibération du Conseil Départemental, dans la limite de l'enveloppe financière initiale,
- allouer au SMAVD une subvention de 189.600 € sur une dépense subventionnable de 474.000 € HT, au titre de la tranche 2016 de ce contrat départemental 2016/2019, conformément à l'annexe 1,
- m'autoriser à signer avec le bénéficiaire la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle type prévu à cet effet.

En cas de décision favorable de votre part, je vous propose :

- d'engager cette dépense au chapitre 204 du budget départemental, sur l'autorisation de programme 2016-10127V dont la dotation est suffisante,
- d'approuver les montants d'affectation, comme indiqué ci-dessous :

		Montant de l'AP en M52	Total affecté à ce jour en M52	Montant de la nouvelle affectation
AP	2016 - 10127V	108.624.422€	76.648.460 €	521.600 €
Détail nouvelle affectation				
OPERATION	201610127			
<b>dont IB</b>	204.71.204141	1.330.000 €	571.948 €	40.000 €
	204.71.204142	107.294.422€	76.076.512 €	481.600 €
Date de la dernière Commission Permanente ayant voté une affectation sur cette AP : 21/10/2016 N° des délibérations concernées : 176, 175, 173				

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL